

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2019

Le 27 février 2019 à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire, suite à une convocation en date du 22/02/2019.

Etaient présents : MM. DEROUBAIX A.S. – COLLETTE J.C. – RICHARD J.L. – CORBEAUX E. – PAILLIÉ G. – LEROY C. – ROUZÉ A. – DELATTRE N. – VASSE M.P. – HONORE J. – BASTIEN J.

Absents excusés : MM. FILOREAU S. – HOLLOSI S. – DUFAÏ F. (pouvoir donné à Mme le Maire) – STERCKEMAN H. (pouvoir donné à C. LEROY)

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/12/2018 n'apporte aucune remarque particulière. Il est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR POUR LA CLASSE NATURE

Mme le Maire sollicite les Membres du Conseil Municipal pour créer un poste d'animateur pour la Classe Nature qui se déroulera du 18 au 22 mars 2019 inclus pour les élèves du cycle 3. La Coopérative Scolaire prendra à sa charge le salaire de l'animateur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Décide la création du poste d'Animateur pour la Classe Nature 2019 et autorise Mme le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire Adjoint, M. Jean-Claude COLLETTE, donne lecture du compte administratif 2018 de la commune.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice concerné :

- déclare que le compte administratif n'appelle pas d'observation
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion présenté par Mme Dupont, Comptable du Trésor
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses réelles = 377 294.12 €

Recettes réelles = 439 237.89 €

Excédent « réel » = 61 943.77 €

Excédent reporté = 286 268.55 €

Recettes globales = 725 510.06 €

Excédent global de Fonctionnement = 348 215.94 €

Section d'investissement :

Dépenses réelles = 103 001.77 €

Recettes réelles = 194 051.43 €

<u>Excédent « réel »</u> =	<u>91 049.66 €</u>
<i>Excédent reporté</i> =	<i>146 910.74 €</i>
Recettes globales =	340 962.17 €
<u>Excédent global</u> =	<u>237 960.40 €</u>
<i>Restes à réaliser</i> =	<i>15 500.00 €</i>
<u>Excédent global définitif d'Investissement</u> =	<u>222 460.40 €</u>

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Avant de passer au vote des taux d'imposition pour 2019, Mme le Maire rappelle les taux appliqués en 2018 et propose à l'assemblée de ne rien modifier pour 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Accepte la proposition de maintenir les taux à l'identique soit :

- Taxe Habitation = 10 %
- Taxe Foncière (Bâti) = 14 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) = 47 %

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 2%,

Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

La délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme du Département.

TARIFS DIVERS POUR 2019

Mme le Maire passe en revue les différents tarifs appliqués en 2018, restés à l'identique pour certains, et propose les modifications pour 2019 :

- Photocopies
- Cantine
- Fournitures scolaires (45 € par élève ramenés à 40 €)
- Bons d'achat pour les élèves de CM2
- Récompenses pour concours maisons fleuries
- Location de la salle
- Location des 2 stands
- Remboursement vaisselle cassée ou manquante
- Occupation du domaine public pour commerces ambulants
- Occupation du domaine public pour irrigation
- Concession cimetière
- Columbarium
- Caveau d'attente

- Les « bons à la naissance » sont supprimés puisque les établissements bancaires ne participent plus à leur mise en place.
- La Commune participe à la Classe Nature du Cycle 3 à hauteur de 60 € par élève.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Décide la mise en place des tarifs.

SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Mme le Maire donne état des comptes de chaque association afin que soit étudié le montant à prévoir pour la subvention annuelle.

Au vu des renseignements en sa possession,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide de ne pas modifier les montants alloués soit :

- ACPG-CATM	70 €
- APE	252 €
- Amicale des Donneurs de sang	335 €
- Comité des Fêtes	335 €
- Les Compagns de l'Ostrevent	335 €
- Les Danseuses des Bonnettes	252 €
- Quad Family	335 €
- S.O.C.	252 €
- Amicale des Anciens SP Volontaires	100 €
- APEI	200 €
- Parents Elèves du Collège de Biache	30 €
- CCAS	3 000 €

Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2019 pour le versement des subventions aux associations.

SUBVENTION ALLOUEE A L'A.M.I

Mme le Maire donne à l'assemblée le montant de la subvention à prévoir pour l'A.M.I. (Association Multi loisirs Intercommunale) pour 2019 :

- accueil de loisirs et garderie périscolaire :	19 700 €
- cantine :	4 000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Décide d'accorder la subvention prévue et s'engage à ouvrir les crédits nécessaires au BP 2019 pour le versement de la subvention a l'AMI.

PREPARATION DU BUDGET 2019

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses d'investissement à prévoir en 2019 en fonction de ce qui avait été préalablement étudié lors des précédentes réunions.

Les devis reçus pour les travaux projetés sont étudiés ; la SARL MBT est retenue étant mieux placée pour les menuiseries de la salle polyvalente.

Mme le Maire distribue un tableau reprenant les montants des travaux à prévoir :

INVESTISSEMENT :

- | | |
|--|-------------|
| - MRH pour le renforcement du poteau métallique salle polyvalente | 2 170,00 € |
| - Menuiseries de la salle polyvalente Jules MAZINGUE | 21 356,40 € |
| - Broyeur (tracteur) | 4 500,00 € |
| - Réfection de trottoirs et caniveaux (report crédits) | 15 000,00 € |
| - Chéneau logement Rue de Vitry | 4 100,00 € |
| - Remboursement emprunts | 18 073,00 € |
| - Extension éclairage public (ajout d'un candélabre au lotissement Rue Jules Duconseille (devis en attente) et ajout d'un projecteur led Rue du Marais (540 €) ; | |
| - Eglise : recouvrir de zinc les contreforts (devis en attente) et remplacement des abats son | |

FONCTIONNEMENT :

- | | |
|--|---------|
| - Prestation de Jennie pour le repas de Noël | 506 € |
| - Entretien Eglise (démoussage clocher, nef, transept et abside) | 4 200 € |
| - Feu d'artifice | 1 800 € |

FESTIVITES DU 14 JUILLET

Le samedi 13 juillet aura lieu une soirée avec animation à la salle polyvalente suivie du feu d'artifice au stade.

FETE LOCALE

Comme chaque année, nous avons reçu les demandes d'autorisation d'occuper la Place de l'Eglise lors de la fête locale 2019, du forain Jérôme HENON et de Dam'Frites. Un courrier leur sera envoyé pour accord.

Par contre, nous discuterons avec eux afin de retirer la journée du mardi.

DIVERS :

- Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de divers sinistres survenus :
 - 1) Dégâts de lapins constatés sur une parcelle cultivée par Mr Jean Léon PETIT, chemin de Bapaume au niveau du pont de l'autoroute.
 - 2) Le portail de Mr et Mme Gérard DUFAY, a été endommagé par une bordure de caniveau qui a été écrasée et projetée sur celui-ci par un camion.
- Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les Contrats Parcours Emploi Compétences de Dominique VANDENBUSSCHE et Elisabeth DRODE arrivent à échéance en cours d'année. Un renouvellement de contrat sera sollicité, mais au cas où cela ne serait pas

possible, Mme le Maire rappelle qu'une délibération pour création de poste avait été prise lors d'une précédente réunion.

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la presse a annoncé la venue très prochainement dans notre secteur de Orange pour la fibre, ce qui n'était pas prévu jusqu'alors.
- Mme le Maire fait part à l'assemblée que le cahier de doléances mis en place dans la commune a été déposé en Préfecture.
- Mme le Maire transmet aux Membres du Conseil les remerciements de la famille de M. Henri RICHARD pour le geste fait lors des funérailles.
- Céline LEROY demande s'il est possible pour la prochaine cérémonie des vœux du Maire d'avancer l'heure d'une demi-heure.

Séance levée à 21 h 00.